



**CONSEIL INTERCOMMUNAL**  
**«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»**

Bussigny – Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens –  
Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

**PROCES-VERBAL N° 52**

Séance du Conseil intercommunal  
du mercredi 10 mai 2023 à St-Sulpice

**Appel**

23 délégués sont présents.

Excusés : M. Marchon (Bussigny) - Mme Raboud (Ecublens) - M. Raveau (Ecublens) - M. Giroud (Prilly) - Mme Waeny Desponds (Prilly) - Mme Braz Lopes Rodriguez (Renens) - M. Delaquis (Renens) - Mme Kohler (Renens) - M. Hoxha (Renens).

Absents : --

**1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**2. Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2022**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**3. Communications du Bureau – Correspondance(s)**

En date du 13 mars 2023, le Bureau a reçu une pétition de M. FÜRST, signée par lui-même, concernant la passerelle piétonne rayon vert à la Gare CFF de Renens.

La commune de Renens a déjà donné un élément de réponse l'informant que la signalisation était de la compétence des CFF.

Selon l'art 70 du Règlement, le Bureau propose de renvoyer l'objet directement au Comité de Direction. Cette décision est validée par l'ensemble de l'Assemblée.

Le Bureau a également reçu deux postulats de Mme Rohr, conseillère communale de Chavannes. Le dépôt du postulat (A) "Pour des contrôles de bruit par sonomètres mobiles dans l'Ouest lausannois" daté du 13.12.2022 et la version (B) "Pour des contrôles de bruit par sonomètres mobiles à Chavannes-près-Renens" du 12.12.2022.

Les deux ne sont pas recevables au sens de la loi sur les Communes art. 32 al. 4a, 4b, 4c ou du règlement du Conseil intercommunal art. 42.

La version A) n'est pas signée, ni signée avant le début de la séance, d'autre part elle n'enjoint pas la bonne instance à prendre une éventuelle mesure.

La version B) ne correspond pas à la version A), elle est signée mais pas par un délégué membre du Conseil intercommunal, d'autre part elle ne s'adresse pas à la bonne instance pour prendre une mesure, ni ne permet de se déterminer sur les mesures, l'étude ou le projet requis.

Par ailleurs, comme il a déjà été mentionné à plusieurs reprises, le Bureau remarque que le statut des délégués n'est pas rigoureusement mis à jour par les bureaux des Conseils communaux. Un courrier officiel sera transmis aux Présidents des Conseil communaux.

Le Président, M. Clerc (St-Sulpice) remercie et prie les conseillers de rappeler au point des communications dans les Conseils communaux que toute modification concernant un délégué doit être transmis à la Secrétaire.

Le Président, M. Clerc (St-Sulpice), revient sur la newsletter de la POL concernant les prochains cafés policiers et rappelle les prochaines rencontres connues à ce jour qui auront lieu les :

- 15 mai à Renens
- 25 mai à Ecublens

Pour terminer, la prochaine séance du Conseil intercommunal aura lieu le mercredi 13 septembre 2023, à Chavannes, et le 15 novembre (sous réserve qu'il y ait des objets à traiter).

#### **4. Communication(s) du Comité de Direction**

M. Clément excuse M. Piller retenu par une séance de Municipalité.

Il rappelle le communiqué de presse annonçant la nomination de M. Stefan Bérard, futur commandant de la POL avec une entrée en fonction au 1er juin 2023.

M. Clément lit ensuite une communication concernant Evopol :

*Le 21 mars dernier, le Conseil cantonal de sécurité (CCS) a communiqué sur sa prise d'orientations dans le cadre de la police coordonnée et a rappelé la volonté commune de toutes les polices de renforcer la collaboration et de faire évoluer l'organisation policière vaudoise*

*Il est utile de préciser que c'est dans le cadre du projet CoRe que les polices communales concernées et la Police cantonale ont décidé, conjointement, de suspendre les patrouilles mixtes dès le 1er mai 2023 afin de se concentrer sur le renforcement de la collaboration là où elle est la plus pertinente. Cette décision ne concerne donc pas le projet Regio, pour lequel les patrouilles mixtes sont maintenues.*

*Concernant Regio, tant le Comité de Direction que la Police cantonale ont réaffirmé leur volonté de poursuivre et faire évoluer ce projet, dans l'intérêt à la fois des citoyens et des collaborateurs. Des discussions sont actuellement en cours afin de définir et préciser ces perspectives d'évolution afin de donner un mandat clair à la cellule EVOPOL pour la conduite du projet.*

*Dès que des éléments plus précis à ce sujet se feront jour, probablement en fin d'année, une communication détaillée sera diffusée.*

#### **Péréquation intercommunale – facture policière**

*Le 30 mars dernier, le Conseil d'Etat, l'Union des communes vaudoises (UCV) et l'Association de communes vaudoises (AdCV) ont paraphé un accord institutionnel qui jette les bases de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).*

*Dans son communiqué, le Conseil d'Etat a annoncé que la répartition de la facture policière sera revue. Celle-ci sera désormais financée à raison de 35% par l'ensemble des communes et de 65% par les communes qui ont délégué les tâches propres aux missions générales de police à la Police cantonale. Le CCS a salué l'aboutissement des négociations lesquelles annoncent un allègement financier pour les communes disposant d'une police communale ou intercommunale.*

*Pour conclure, le Comité de Direction tient à rappeler qu'il est parfaitement conscient de l'importance et des attentes en termes de communication en lien avec l'évolution du paysage policier vaudois et, en particulier, du projet Regio. Comme annoncé plus haut, les échanges et collaborations tant au niveau politique qu'opérationnel ont repris et devraient fournir matière à une information plus précise en fin d'année.*

M. Ishan Kurt explique que suite à l'élection complémentaire qui a eu lieu à Prilly, la Municipalité a effectué une nouvelle répartition des dicastères. M. Sartorelli, nouveau municipal, reprendra le dicastère de la police et M. Kurt sera responsable de la cohésion sociale.

#### **5. Préavis 01/2023 « comptes 2022 »**

Le Président-rapporteur, M. Wyssa (Bussigny), lit les conclusions du rapport de la commission de gestion.

Le Président, M. Clerc (St-Sulpice), passe les comptes section par section.

La parole n'est pas demandée.

Le Président, M. Clerc (St-Sulpice), lit les conclusions du préavis.

A l'unanimité,

#### **Le Conseil intercommunal de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

Vu le préavis no 01/2023 du Comité de Direction

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**adopte**

les comptes de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" arrêtés au 31 décembre 2022.

#### **6. Préavis 02/2023 « rapport de gestion 2022 »**

Le Président-rapporteur, M. Wyssa (Bussigny), lit les conclusions du rapport de la commission de gestion.

Le Président-rapporteur, M. Wyssa (Bussigny) relève que l'année 2022 a été complexe pour la POL en raison (entre autres) des gens du voyage et du départ de l'ancien Commandant. La commission de gestion a essayé de synthétiser au mieux dans son rapport les questions et réponses données par le Comité de Direction.

Le Président, M. Clerc (St-Sulpice) passe le rapport de gestion section par section.

M. Mayor (Bussigny) revient à la page 33 où il est fait mention des infractions relevées par le radar. Pour Bussigny, la plus grande part des excès de vitesse a été relevée dans une zone provisoire (20km/h). Il souhaite savoir si ces automobilistes ont été amendés, car selon ses sources, la police ne peut amender dans des zones provisoires.

Mme Käslin (Comité de Direction) répond que cette zone n'est plus provisoire car elle a été validée par le Canton. Comme Mme Käslin (Comité de Direction) ne connaît pas le détail des infractions (amendes d'ordre ou dénonciations préfectorales), il sera transmis à M. Mayor (Bussigny) par courriel.

Le Président, M. Clerc (St-Sulpice) trouve que l'intervention de M. Mayor (Bussigny) va au-delà de la simple question et ressemble plutôt à une interpellation qui devrait être posée en bonne et due forme. Il remercie le Comité de Direction pour son ouverture et de répondre directement à M. Mayor (Bussigny).

M. Reymond (Prilly) a une remarque concernant le pictogramme choisi « pour stigmatiser » la communauté roms qui n'est pas approprié. Il espère qu'il sera changé en quelque chose de plus positif pour la prochaine fois.

La parole n'est pas demandée.

Le Président, M. Clerc (St-Sulpice), lit les conclusions du préavis.

A l'unanimité,

**Le Conseil intercommunal  
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

vu le préavis 02/2023 présenté par le Comité de direction,  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**adopte**

la gestion de l'exercice 2022 et en donne décharge au Comité de Direction.

Le Président-rapporteur M. Wyssa (Bussigny) explique que la commission de gestion a effectué une visite à l'Unité Trafic et un rapport a été établi comme pour la Police du commerce à l'époque. Ces deux rapports seront transmis pour la prochaine séance du Conseil intercommunal. Des questions pourront être posées si besoin.

**7. Préavis 03/2023 Souscription d'une assurance perte de gain « maladie » & crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2023**

Le Président-rapporteur, M. Wyssa (Bussigny), lit les conclusions du rapport de la commission de gestion.

La parole n'est pas demandée.

A la majorité (1 abstention),

**Le Conseil intercommunal  
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

Vu le préavis no 03/2023 du Comité de Direction du 22 mars 2023,  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

- D'autoriser le Comité de Direction, de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois", à souscrire une assurance perte de gain maladie pour le personnel auprès d'Helsana Assurances complémentaires SA dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023.
- D'octroyer au Comité de Direction, de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2023, d'un montant de CHF 176'550.-.
- D'imputer cette charge dans les comptes concernés, ceci conformément aux détails contenus dans le tableau au point 3 du présent préavis.

**8. Questions - divers**

La parole n'est pas demandée.

La séance est levée à 20h42

Au nom du Conseil intercommunal :

Le Président :



L. Clerc

La Secrétaire :



S. Gosteli